

SURVEILLER MA PEAU ?

YES I CAN !



Le dépistage annuel systématique des cancers de la peau n'est pas recommandé pour tous*, mais **j'examine régulièrement ma peau et si je repère...**

Tache, bouton, grain de beauté,

Changeant de taille, de forme ou de couleur

Anormal, différent des autres**

Nouveau, qui persiste 3 semaines ou plus

Alors, je consulte mon médecin traitant ou mon dermatologue.

Si le diagnostic de cancer de la peau est confirmé, **le traitement est assuré par le dermatologue.**



* Il est recommandé pour des populations spécifiques (immunodéprimés...)

** En général, chez une personne donnée, tous les grains de beauté se ressemblent. Un grain de beauté qui est différent des autres (par sa forme, sa taille, sa couleur ou plus globalement son aspect) doit attirer l'œil, c'est le « vilain petit canard » ! Il n'est peut-être pas un simple grain de beauté bénin et il convient de le montrer à un médecin.

Je suis **plus à risque de développer un cancer de la peau** si :



J'ai une peau très claire et/ou les cheveux blonds ou roux



J'ai des taches de rousseur



J'ai beaucoup de grains de beauté (+ de 20 sur les bras et avant-bras)



J'ai déjà eu un cancer de la peau
J'ai un antécédent familial (parents, frères ou sœurs, enfants) **de mélanome**



J'ai eu des coups de soleil sévères (douloureux ou peau qui pèle), au cours de mon enfance ou adolescence



J'ai vécu plus d'un an dans un pays à fort ensoleillement (Afrique, Moyen-Orient, Dom-Tom...)



Je travaille en extérieur



J'ai déjà fait plusieurs séances d'UV en cabine

Je suis encore plus à risque si je cumule plusieurs de ces facteurs.

